

Historique du français sur objectifs spécifiques

Le français sur objectif(s) spécifique (s) n'est pas une notion qui a émergé de nulle part. Elle est l'aboutissement actuel, d'une réflexion ancienne (déjà quarante ans) visant la conception d'un cours de français destiné à des adultes qui souhaitent utiliser le plus rapidement possible certaines compétences linguistiques et langagières dans un domaine précis. Cette réflexion au fil du temps donnera naissance à des « réponses construites » qui se distinguent par une terminologie précise et qui recouvrent des perspectives et des contenus plus ou moins différents. Dès lors, pour mieux cerner le concept FOS, il nous paraît indispensable de commencer ce cours par une perspective historique. Celle-ci nous permettra principalement d'identifier, au delà de la sémantique des appellations, les divergences et les convergences de ces différentes réponses.

1. Le français scientifique et technique (FST) / le français langue de spécialité (FLS)

Il s'agit sans aucun doute de la première appellation des réponses construites pour mettre en place un enseignement de français non général. Cette émergence est très fortement liée à une volonté politique du ministère français des Affaires étrangères (MAE) des années 50 :

La désignation FST résulte d'une décision politique datant de la fin des années 1950, prise dans un contexte de défense des intérêts économiques de la France, de son influence géopolitique (en particulier dans les pays en voie de développement, dont les ex-colonies françaises), et de la langue française confrontée (déjà) à la poussée de l'anglais. (Holtzer, 2004 : 11).

Le FST s'inscrit dans une perspective terminologique, avec le **vocabulaire** comme « **entrée centrale** dans une spécialité ». C'est pourquoi, le FST prendra cadre dans les méthodologies de type structuraliste centrées sur le contenu et en particulier sur le SGAV (structuro-globale audiovisuelle) qui s'appuie sur le français fondamental (1954), un inventaire lexical réalisé à partir d'un corpus d'énoncés oraux sur lequel ont été appliqués des critères de fréquence, de disponibilité et d'empirisme rationnel. Il faut préciser au passage que le français fondamental ne cible pas un public très précis. Le FST donnera lieu à de nombreux ouvrages axés sur l'acquisition du vocabulaire. Le plus célèbre est le *Vocabulaire général d'orientation scientifique* (VGOS) de Phal qui verra le jour en 1971, en présentant un lexique qu'il veut commun à plusieurs sciences, il vise « à enseigner l'expression scientifique aux étudiants et stagiaires désireux de faire en français des études spécialisées » (Phal, 1969 : 81). Selon, son propre auteur, la sélection du vocabulaire s'est faite à partir de textes scientifiques :

L'hypothèse de travail était donc la suivante : de même qu'on avait dégagé le "français fondamental" d'un corpus de langue parlée, de même on dégagerait le V.G.O.S. d'un corpus de textes scientifiques en relevant le nombre d'occurrences de chaque mot (critère de fréquence) et le nombre de contextes différents dans lesquels chaque mot apparaissait (critère de répartition). (1971, Didier/ Crédif)

Dans la même année, le *Français scientifique et technique* (Hatier) va également apparaître. Il s'agit, selon Holtzer, de l'une des premières méthodes « spécifiques ». L'époque permet la publication d'une série d'ouvrages, tous reflétant un traitement essentiellement lexicologique des langues de spécialité : *Vocabulaire d'initiation aux études agronomiques* ; *Vocabulaire d'initiation à la critique et à l'explication littéraire* ; *Vocabulaire d'initiation à la vie politique* ; *Vocabulaire d'initiation à la géologie*. De même sera lancé un

projet de "dictionnaires contextuels" faisant le pont entre l'analyse lexicologique traditionnelle et l'analyse de discours, projets inachevés et ayant donné lieu à seulement deux publications :

- J.L. Descamps et alii : Dictionnaire contextuel pour la géologie, Didier 1976
- M.A. Mochet, Dictionnaire contextuel d'un domaine de la vie politique. Elections législatives, CREDIF 1976 (cours Richer-CTU Dijon)

Progressivement la perspective terminologique va céder la place à une perspective discursive. En effet, à la fin des années 70 apparaissent les « premières études sur les discours spécialisés et sur les spécificités du discours scientifiques » (Holtzer, 2004). Ces travaux portent sur l'organisation des textes, les mécanismes de textualisation (organismes logiques, anaphores...), les typologies du discours scientifiques appréhendé dans une perspective interactionniste (discours de vulgarisation, pédagogique, discours de l'écrit de recherche (thèse, mémoire)) visent sur le plan didactique l'acquisition d'une compétence discursive. Vers les années 80, avec l'émergence de l'approche communicative, le discours scientifique désigne « tous les discours produits par des spécialistes sur leur sujet de spécialité [...] qu'ils s'adressent à des spécialistes du même domaine ou d'un domaine voisin, à des spécialistes de leur niveau ou à des apprenants, ou encore à des non-spécialistes » (Candel, 1994 :33). La dimension orale, alors négligée trouvera également une place. Enfin, le public, jusqu'à là limité aux scientifiques en contexte FLE, va s'élargir aux étudiants pour qui le français est la langue d'enseignement, c'est-à-dire en situation de FLS. Les besoins en français juridique, médical ou autre se feront ressentir sur le marché. Tous ces facteurs feront du FST « une étiquette trop étroite pour contenir une telle diversité de domaine de savoir » (Holtzer, 2004), une appellation plus générique sera parallèlement employée, dans la décennie 63-73, pour désigner les langues « qui impliquent la transmission d'une information relevant d'un champ d'expérience particulier » (DLL, 1976), il s'agit du « français de spécialité ».

2. Le français de spécialité (FS)

Selon, J-M Mangiante et C. Parpette (2004 :16)

Le terme *Français de Spécialité* a été historiquement le premier à désigner **des méthodes destinées à des publics spécifiques étudiants le français dans une perspective professionnelle ou universitaire**. Ces méthodes, comme leur nom l'indique, mettaient l'accent sur une *spécialité* (le français médical, le français juridique, le français de l'agronomie, etc.) ou sur une *branche d'activité professionnelle* (le tourisme, la banque, les affaires). Ce terme circule encore beaucoup dans le domaine du Français Langue Etrangère, et il peut paraître commode lorsque la formation proposée est effectivement ancrée dans une spécialité ou un champ professionnel.

Pour remédier à l'étroitesse de l'étiquette FST, en langue de spécialité (désormais LSP), les didacticiens vont élargir au maximum le contenu de la notion FS en passant de la notion de langue de spécialité (associant lexique spécialisé et tournures grammaticales typiques, sous formes d'études quasi stylistiques) à celle de « langues spécialisés » (Mourlhon-Dallies, 2008 :30). Mais l'appellation finira par être victime de sa largeur. « LSP pose en effet de nombreux problèmes en raison de la multiplicité des catégories de langues regroupées sous cette étiquette. On a l'image d'un champ éclaté, aux limites de plus en plus floues et aux découpages internes incertains. » (Holtzer, 2004). En effet, comment distinguer sur le plan linguistique les frontières de domaines professionnels parfois très proches : économie/affaire. D'autre part, elle ne précise pas ce qui, concrètement, permet de distinguer une langue dite « de spécialité » d'une langue dite « générale » ? Enfin, l'appellation **Langue de spécialité** finit par être remise en cause :

La langue de spécialité n'est pas une langue à part, elle dépend d'une langue naturelle, l'usage du français peut expliquer et transmettre les connaissances. Par conséquent, elle allie

des connotations de niveaux standard, connues de tous, et des concepts ou notions plus techniques et scientifiques (Bertrand et Schaffner, 2008 : 198)

Beaucoup de théoriciens vont lui préférer le terme « langue spécialisée^[1] » : Pour dire en français l'unicité de l'idiome et la particularité des univers de connaissances, « langue spécialisée » présente le même avantage : renvoyer au système linguistique pour l'expression et aux professions pour les savoirs » (P. Lerat, 1995 :12).

3. Le français instrumental (FI)

Cette appellation va connaître très peu de succès en France où on lui reproche ses « connotations technicistes et utilitaristes ». Elle trouvera plus de succès en Amérique latine où l'expression y est employée dans un sens très particulier : ce n'est pas la langue qui est instrumentale mais son enseignement (G.Alvarez, 1974). Le FI est défini par G. Holtzer comme [...] un type d'enseignement fonctionnel du français qui concerne un public défini (des étudiants de l'université), est circonscrit à des activités précises (lire de la documentation spécialisée), limité à des objectifs déterminés (l'accès à l'information scientifique et plus largement au savoir), dans le cadre de filières d'études universitaires où une large partie de la documentation académique n'est disponible qu'en français. (2004 : 14). Quelques lignes plus bas, elle ajoute que

La perspective « instrumentale » d'enseignement du FLE a initié un courant de recherches fécond (en France et en Amérique latine) sur la lecture de textes spécialisés pour des étudiants experts dans la spécialité des écrits présentés (S. Moirand, 1976 - A. Carbajal, 1978).

Ce courant a ouvert, en didactique du F.L.E, la voie à la réflexion sur la compréhension des textes en langue étrangère, sur la saisie du sens et a débouché sur la technique de l'approche globale des textes en FLE (S. Moirand, *Situations d'écrit*, 1979), revisitée par F. Cicurel (*Lectures interactives en langue étrangère*, 1991.). Mais l'appellation FI va très vite faire place à l'appellation « Français Fonctionnel ».

4. Le français fonctionnel

Le français fonctionnel (désormais FF) apparaît aux débuts des années 1970, dans un contexte de crise économique (choc pétrolier de 1973) et « de profondes évolutions didactiques » (Holtzer, 2004 : 11). A sa naissance, il reçoit l'appui des décideurs politiques qui, suite aux restrictions du budget alloué à la diffusion du français, encouragent un enseignement du français plus ciblé, répondant à des besoins dans des domaines professionnels, scientifiques et/ou économiques. Porcher propose une définition en négatif du FF ciblée sur le contenu linguistique :

A ce titre, le français fonctionnel est constitué de tout ce qui n'est pas le français général. En réalité, il représente le nouvel accent mis sur des domaines apparemment spécifiques à l'intérieur de la langue française : discours des sciences, des techniques, de l'économie, bref de tout ce qui n'est ni littéraire, ni « touristique » (du type : où est la poste ?). » (L. Porcher, 1976: 66).

L'autre définition que l'on retrouve est ciblée sur l'approche mise en place. Le FF « ne saurait se caractériser d'abord en termes de contenus et d'inventaires linguistiques, mais bien par rapport à des publics précisés et à leurs objectifs d'utilisation fonctionnelle (c'est-à-dire opératoire) de l'instrument linguistique qu'ils entendent acquérir » (DDL, 1976 : 231). Holtzer (2004 : 13) souligne que dans cette définition

Ce qui est exposé, ce sont les principes d'une démarche méthodologique, avec en élément central **le public**, basée sur **l'analyse des besoins** en langue étrangère traduits en

objectifs fonctionnels – préalables indispensables à la construction d'un programme d'enseignement (contenus, supports, progressions...) dont la dernière étape est l'évaluation.

Cette dernière caractéristique permettra à L. Porcher de démontrer dans son célèbre article « M. Thibault et le Bec Bunsen » qu'« En fait, il ne s'agit pas d'un français fonctionnel, mais d'un enseignement fonctionnel du français » (1976 : 68) qu'il soit général ou pas. Cette sentence va fortement décrédibiliser le FF, qui souffrait déjà « de critiques nourries dénonçant son « ambigüité » : aujourd'hui, note D. Coste, tous les emplois de fonctionnel - ou presque - sont considérés potentiellement ambigus » (1980 : 28) » (in Holtzer, 2004 : 11). Par ailleurs, la remise en question des méthodologies audiovisuelles (MAV) va également contribuer à sa décadence car la problématique de définition sera contournée au profit de la critique des MAV, fait que souligne Lehmann :

Ce qui caractérise à première vue le très mal nommé français fonctionnel est qu'il se soit construit CONTRE ce qui précédait en matière d'enseignement aux publics spécifiques : plus encore contre les langues de spécialité, en tant qu'approche méthodologiquement construite, que contre des pratiques de type grammaire-traduction qui demeuraient encore largement pratiquées. (1993 : 96).

Quelques lignes plus tard, Lehmann, revient sur ce que « fonctionnel » implique : [...] l'expression français fonctionnel [...] n'a pas grand sens en termes didactiques, contrairement à l'expression enseignement fonctionnel du français : par delà les différences de publics et de contenus, est fonctionnel tout enseignement mettant en œuvre des pratiques qui sont en adéquation avec les objectifs assignés [...] Il n'y a donc pas de langages, et encore moins de langues, fonctionnels, mais des enseignements plus ou moins fonctionnels de tel ou tel aspect langagier dans telle ou telle situation. (1993 : 99).

Mais l'expression FF ne survivra pas longtemps aux attaques des didacticiens. Lâchée par les décideurs politiques, l'expression va disparaître de la scène didactique au début des années 80. Cependant si l'appellation disparaît, « le FF a contribué à diffuser une méthodologie articulée sur la notion de besoins, dont le principe central est l'adaptation au public et à la situation d'enseignement/apprentissage » (Holtzer, 2004 : 12). Il faut préciser que le terme « besoin » n'est plus aujourd'hui employé seul pour éviter toute ambigüité : « besoins d'apprentissage », « besoins langagiers », « besoins culturels », « besoins cognitifs ». Il deviendra un des concepts centraux de l'approche communicative.

5. Le français sur objectif spécifique (FOS)

La terminologie FOS apparaît dans les années 80, elle est calquée sur l'expression anglaise "English for Special Purposes" (ESP) lancée par Hutchinson T. , Waters A. Le FOS est marqué par sa centration sur l'apprenant qui est avant tout le point de départ de toutes ses activités pédagogiques. La problématique principale du FOS est basée sur certains aspects : des publics, spécialistes non en français mais en leurs domaines professionnel ou universitaire, veulent apprendre DU français dans un temps limité POUR réaliser un objectif qui est à la fois précis et immédiat, d'où l'expression "objectifs spécifiques".

Selon Holtzer (2004), il s'agit d' « un faux objet neuf » dans le sens où la notion de FOS résulte de plus d'un demi siècle de réflexion et de travaux portant sur l'enseignement/apprentissage d'un français à usage non général : « les termes « français fonctionnel », « français de spécialité », « français sur objectif(s) spécifique(s) » sont différents noms de baptême pour une même notion ». Le FOS s'inspire du FF en « affichant la valorisation des objectifs » et du Français Langue de Spécialité en ciblant un public précis et des domaines précis. Alors comment distinguer le FOS du FS ? La distinction entre les deux concepts revient à J-M Mangiante et C. Parpette (2004 :17), distinction que le tableau ci-dessous présente sous forme synthétique :

FS	FOS
ancrée dans une spécialité ou un champ professionnel	couvre toutes les situations, que celles-ci soient ancrées ou non dans une spécialité
logique de l'offre	logique de la demande
approche globale d'une discipline ou branche professionnelle	approche au cas par cas
public large	public précis en fonction des domaines et des besoins

Cependant, ils avertissent « il n'y a bien évidemment pas de frontière rigide entre le Français de Spécialité et le FOS. » (J-M Mangiante et C. Parpette, 2004 : 18).

Les changements fréquents de dénomination de ce domaine disciplinaire (Langues de spécialité/ français instrumental/ français fonctionnel/ Français sur objectifs spécifiques/ Français de spécialité vs Français sur objectif spécifique) mettant l'accent soit sur la variété de langue : français scientifique et technique/ langue de spécialité, soit sur l'usage de la langue : français instrumental/ français fonctionnel, soit sur les objectifs visés : français sur objectifs spécifiques, français de spécialité vs français sur objectif spécifique) signalent à la fois un champ disciplinaire en mutation rapide et un domaine disciplinaire en quête d'identité. (Richer, cours)

Ouvrages et articles cités

BERTRAND Olivier & SCHAFFNER Isabelle (dir.), *Le français de spécialité : enjeux culturels et linguistiques*. Palaiseau, Editions de l'Ecole Polytechnique.

DESCAMPS, J.L., PHAL, A., déc. 1968, « La recherche linguistique au service de l'enseignement des langues de spécialité », *Le français dans le monde*, n°61.

Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde, sous la direction de J.P. Cuq, 2003, Asdifle/ CLE international.

HOLTZER, G., Janvier 2004, « Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques », in *Le français dans le monde*, recherches et applications, « Français sur objectifs spécifiques : de la langue aux métiers ».

HUTCHINSON T., WATERS A., *English for specific purposes, A learning centred approach*, Cambridge, Cambridge university Presse.

LEHMANN, D., 1993, *Objectifs spécifiques en langue étrangère*, hachette.

PORCHER, L., 1976, "M. Thibault et le Bec Bunsen", *Etudes de Linguistique Appliquée*, n°23.

Les cahiers de l'ASDIFLE, *Y a-t-il un français sans objectif(s) spécifique(s)*, actes des 29^{ème} et 30^{ème}, Rencontres, mars 2002, Paris, octobre 2002 Grenoble

Article à lire impérativement

HOLTZER, G., Janvier 2004, « Du français fonctionnel au français sur objectifs spécifiques », in *Le français dans le monde*, recherches et applications, « Français sur objectifs spécifiques : de la langue aux métiers ».

[1] Lire impérativement « Langues spécialisées ou discours spécialisés » (p34-41) in *Enseigner une langue à des fins professionnelles*, F. Mourlhon-Dallies, 2008.